



CESER
champagne-ardenne

AVIS ET VŒU DU CESER

SEANCE PLENIERE DU 6 AVRIL 2012

- **L'APPAREIL DE FORMATION CONTINUE EN CHAMPAGNE-ARDENNE**
- **LES ASSOCIATIONS EN CHAMPAGNE-ARDENNE**
- **VŒU RELATIF AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT FERROVIAIRE EN CHAMPAGNE-ARDENNE**

AVIS

SOMMAIRE

L'APPAREIL DE FORMATION CONTINUE EN CHAMPAGNE-ARDENNE	2
LES ASSOCIATIONS EN CHAMPAGNE-ARDENNE.....	5
VCEU RELATIF AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT FERROVIAIRE EN CHAMPAGNE-ARDENNE	8

Président : Christophe GIRARDIN

Rapporteur : Jean-Pierre GUÉRIN

Séance plénière du **6 avril 2012**

Avis adopté à la majorité
(Abstention : 3 voix)

Dans sa lettre de saisine, le Président du Conseil régional a demandé au CESER de :

- Identifier l'ensemble des acteurs publics et privés de l'appareil de formation continue en région ;
- Identifier les causes de sa fragilisation et mieux connaître l'évolution du marché en Champagne-Ardenne ;
- Disposer de recommandations sur les conditions pour le développement des organismes de formation et sur les facteurs favorisant les partenariats.

Concernant la première demande de la saisine du Président, le CESER regrette qu'il n'ait pas toujours été possible de conforter les constats établis par les organismes de formation avec des données chiffrées, en particulier sur l'état du marché privé.

Le présent rapport sur l'appareil de formation continue doit donc être apprécié avec toutes les réserves nécessaires au vu de la complexité à appréhender avec précision la réalité de l'appareil de formation continue et de son offre en Champagne-Ardenne. Cela étant, l'avis formulé par le CESER tend à la plus grande objectivité possible en fonction de l'état des sources disponibles.

Les acteurs publics et privés de l'appareil de formation continue, ayant au moins eu une action de formation dans l'année, sont au nombre de 761 dans notre région.

Le CESER constate que 9 organismes de formation sur 10 ont un statut juridique privé et que le secteur public et parapublic est celui qui a les plus importantes structures en Champagne-Ardenne. La cartographie réalisée par l'ARIFOR, en collaboration avec le CESER, permet une visualisation par secteur d'activité.

Le CESER considère que la principale cause de la fragilité de l'appareil de formation continue est une répartition territoriale inégale. Celle-ci rend inéquitable son accès par les stagiaires. En effet, l'offre de formation privée est faible en zone rurale et assez forte dans les villes. Par ailleurs, près du tiers des organismes de formation a moins de 3 ans d'existence, ce qui peut témoigner de la difficulté d'une activité pérenne sur le territoire rural, comme, par exemple, l'insuffisance des services de restauration et d'hébergement pour accueillir les stagiaires. En outre, des formations sont victimes, d'une part, d'une mauvaise image de certains métiers, d'autre part, d'une mauvaise connaissance des besoins et de l'évolution des métiers. Enfin, le manque de prise d'initiative de la part de certains organismes de formation pour s'adapter à la demande, et la faiblesse de la concertation entre prestataires, apparaissent également comme des facteurs de fragilisation de l'appareil de formation continue en Champagne-Ardenne.

La Région est confrontée à un faible taux de réponses aux appels d'offres avec, en moyenne, 1,75 réponse par lot. Certains organismes de formation ne répondent pas car ils disent avoir le sentiment que le marché serait traité d'avance. D'autres estiment qu'il est trop difficile de répondre seul à certains appels d'offres complexes, par exemple, lorsqu'ils couvrent un territoire trop étendu. Le changement de modalités d'achat a également compliqué la réponse aux appels d'offres d'autant qu'il n'est pas toujours facile, ni possible, de répondre de manière uniforme à tous les prescripteurs. Le manque de personnel compétent et la faiblesse de la stratégie commerciale de certains organismes de formation peuvent aussi expliquer, en partie, ce faible taux de réponse. Enfin, le marché de la Région n'intéresse pas certains prestataires qui préfèrent orienter leurs offres de services vers un type de clientèle spécifique et/ou financièrement plus intéressant.

Le CESER rappelle que, en matière de formation professionnelle continue, si l'ensemble du marché privé est largement majoritaire dans la région, le Conseil régional est le premier des donneurs d'ordres au travers du PRF et du mandatement. La mise en place du Réseau Public Régional de Formation Professionnelle a permis la sécurisation d'une partie de ce marché. Souvent équivalent d'une année sur l'autre, l'appel d'offres régional aurait tendance à reconduire les organismes de formation déjà détenteurs. Dans ces conditions, ce marché leur devient vital : il leur assure, certes une sécurité financière sur le moyen terme (PRF) et/ou sur le long terme (mandatement), mais au détriment de leurs capacités d'innovation, tant commerciales que pédagogiques.

PRÉCONISATIONS

APPELS D'OFFRES

- **Revoir et diminuer la liste des critères en l'adaptant à la diversité des territoires, des typologies des publics et des logiques de parcours.** Actuellement la Région utilise une grille unique d'évaluation jugée souvent trop complexe et trop dense par les organismes de formation.
- **Développer deux stratégies non exclusives** en fonction de la réalité des territoires, afin d'éviter l'insuffisance de réponses aux appels d'offres :
 - Inciter à **la co-traitance territoriale** plutôt que fonctionnelle, favorisant la mutualisation, la complémentarité, voire l'acquisition de compétences (par exemple, ingénierie) pour répondre aux appels d'offres, en l'insérant dans le cahier des charges.
 - Intégrer la réalité géographique et la diversité des compétences des organismes de formation dans **la segmentation** des marchés par lots.
- **Revenir, pour certains appels d'offres, à des marchés pluriannuels**, au-delà du mandatement, pour sécuriser les moyens des organismes de formation avec un renouvellement annuel après évaluation prévue au cahier des charges.
- **Lancer une étude** menée par l'ARIFOR auprès des organismes de formation qui ont téléchargé l'appel d'offres, sans y répondre, pour connaître les principales raisons des non-réponses afin d'améliorer les prochains marchés.

• **Renforcer deux compétences au sein du service de la Région :**

- l'ingénierie de formation dans l'analyse des offres ;
- l'ingénierie pédagogique dans l'évaluation des sessions de formation, afin d'améliorer la réponse aux futurs appels d'offres.

APPELS A PROJETS

Mobiliser l'intelligence collective des organismes de formation par la voie d'appels à projets pour faire émerger des réponses innovantes aux besoins de formation, en particulier dans le domaine de l'ingénierie de formation et/ou pédagogique ; ce qui implique la mise en place d'une stratégie d'évaluation spécifique (jury).

CARTOGRAPHIE

Mettre en place un catalogue électronique des organismes de formation, par secteur d'activité, en croisant la cartographie réalisée par l'ARIFOR avec les déclarations d'organismes recueillies par la DIRECCTE. Cette cartographie viendrait en complément de l'action D2 « Augmenter le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi » du CPRDFP qui prévoit, entre autres, une cartographie des formations, tous financeurs confondus (travail engagé avec l'OPEQ) pour aboutir à un catalogue dynamique.

PARTENARIATS

Favoriser les logiques de réseaux, les partenariats et les coopérations, en organisant, avant le lancement de l'appel d'offres, des réunions d'information animées par les délégués territoriaux sur leur territoire pour présenter les actions à venir du PRF (après adoption par l'assemblée) en direction de tous les organismes de formation.

PROFESSIONNALISATION

Professionaliser l'ensemble des organismes de formation par la multiplication d'actions partagées, coordonnées par l'ARIFOR.

CONCLUSION

La Région, seule, ne peut pas tout mais elle devrait inciter l'ensemble de ses partenaires (Etat, autres collectivités territoriales, chambres consulaires, partenaires sociaux, Pôle emploi, ...) à s'engager dans des démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale (GPECT), par bassin d'emploi, sur tout le territoire régional. L'objectif est de mobiliser les acteurs dans une logique de développement économique et d'épanouissement socio-professionnel et ainsi développer les formations et renforcer les organismes de formation.

Le CESER encourage la Région à conclure des conventions avec les régions limitrophes pour développer l'approche inter régionale et collaborative, comme pour les actions de formation sanitaires et sociales, afin de sortir des impasses constatées sur des sessions qui ne peuvent se mettre en place faute de stagiaires en nombre suffisant.

Le CESER constate la nécessité de développer une offre de formation adaptée au nouveau profil des demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite (enregistrés en catégorie B et C de Pôle Emploi) qui, de ce fait, ne peuvent pas bénéficier des actions de formation organisées pour des personnes disponibles à plein temps. Certaines formations proposées doivent être compatibles avec un travail à temps partiel et/ou un travail sous CDD.

Président : **Yves CHAUVELOT**

Rapporteur : **Fabrice PREITE**

Séance plénière du **6 avril 2012**

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER a souhaité mener une réflexion sur les associations « loi 1901 » en Champagne-Ardenne. Nombreuses et présentes dans des domaines très variés, particulièrement dans celui des services à la population, les associations évoluent dans un contexte complexe. En outre, les pouvoirs publics demandent au secteur associatif de participer à l'effort national d'économies. Enfin, au quotidien, elles doivent faire face à des comportements sociaux qui ont évolué. Face à ces difficultés, le CESER s'est posé la question du soutien à ce secteur aux travers des problématiques suivantes :

- quelles sont les conditions indispensables au maintien des apports de ce secteur, tant dans le domaine économique que dans celui du lien social constitutif du projet collectif de la société ?
- quelles doivent être leurs relations avec les pouvoirs publics et particulièrement avec le Conseil régional ?
- comment doivent-elles s'organiser pour peser davantage dans le débat régional ?

Pour le CESER, il convient de :

Mieux connaître la réalité associative dans la région et son évolution

Aujourd'hui, le secteur associatif n'est que partiellement pris en compte dans le système officiel d'observation statistique et d'économie nationale (la comptabilité nationale). A l'initiative de la Région, **un observatoire régional de la réalité associative** est à créer en relation avec les acteurs concernés.

Sa création permettrait de :

- mieux mesurer le poids, la taille et la diversité du monde associatif,
- rassembler des informations et faire émerger des constats à disposition des acteurs et des décideurs,
- mieux communiquer sur la vie associative du territoire,
- fournir, notamment aux chercheurs, les données les plus récentes qui pourront être analysées sous un angle historique, sociologique ou encore socio-économique.

Elaborer une politique régionale : reconnaître les associations à partir de leur projet associatif et des valeurs qu'elles portent et pas uniquement pour ce qu'elles font

L'expertise des associations, qu'elle soit technique, d'usage ou de représentation, est une aide qu'il conviendrait de mobiliser davantage pour élaborer la politique régionale.

Ainsi, **l'association doit être reconnue comme un partenaire et non pas seulement comme un prestataire.** De ce fait, la co-construction sur la base des politiques publiques avec les associations du secteur concerné sécuriserait la relation association/ collectivité.

Cette construction s'appuierait sur :

- **une Conférence régionale annuelle de la vie associative** pour créer une synergie autour de tous les acteurs du monde associatif régional et construire un véritable partenariat avec la Région,
- **la coordination des différentes politiques de la Région**, touchant le secteur associatif,
- **la sensibilisation des élus régionaux et des services au fait associatif** pour affiner leurs connaissances du secteur, notamment lors de l'instruction des dossiers,
- **la reconnaissance du bénévolat**,
- la valorisation des conventions pluri-annuelles d'objectifs et la co-construction des appels à projets, en ne réservant **les appels d'offres qu'aux situations légalement obligatoires.**

Consolider et promouvoir l'engagement associatif

La Région doit développer une politique incitative de toutes les formes d'engagement associatif au travers d'actions :

- **de communication** : campagnes d'informations, de promotion de l'engagement, par exemple au travers de « journées découverte » et autres forums auprès des lycéens, des étudiants et de la population en général,
- **de formations** : un dispositif de formation axé sur les capacités politiques, stratégiques et techniques est à développer notamment dans la plate-forme soutenue par la Région,
- **de développement de la dynamique participative**,
- **de renforcement du dispositif de Validation des Acquis Professionnels (VAP) et de Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE)** pour davantage ou mieux reconnaître le bénévolat dans les faits.

Accompagner le monde associatif au niveau régional

Le CESER préconise que la Région :

- **reconnaisse les fédérations et les coordinations régionales** comme acteurs structurant et animant la vie associative régionale par un conventionnement de moyens, sur la base de la « Charte pour le dialogue et la concertation entre les associations et avec les pouvoirs publics »,

- **invite les associations** à se rapprocher des réseaux quand ils existent,
- **les encourage à s'organiser** dans les secteurs non structurés et sur les territoires, notamment par la création de conseil de la vie associative dont la mise en réseau régionale sera soutenue,
- **réfléchisse à la mise en place de solutions de trésorerie** à destination du monde associatif, notamment dans l'attente du versement des subventions (élargissement des missions de Champagne-Ardenne Active, plateforme de financement...).

En conclusion, le secteur associatif a un rôle incontournable pour structurer les initiatives d'intérêt général portées par des citoyen-ne-s et répondant aux besoins sociaux existants ou émergeant des populations de nos territoires. Il crée, recrée ou maintient du lien social indispensable à la cohésion sociale et la qualité du « vivre ensemble » sur nos territoires et contribue à un dialogue civil de qualité entre les citoyens organisés et les élus. En ce sens, il constitue une richesse patrimoniale et vivante importante pour l'attractivité de nos territoires en région.

Dans le contexte économique et social difficile que nous connaissons aujourd'hui, et quelles que soient les évolutions législatives et leurs traductions en matière de compétences ou de finances publiques, le soutien au secteur associatif, par les missions qu'il couvre et les 35 000 emplois qu'il génère, est un impératif qui doit être porté par l'Etat et toutes les collectivités territoriales en l'inscrivant, chaque fois que possible, dans leurs politiques publiques.

Rapporteur : Francis VERITA

Séance plénière du **6 avril 2012**

Vœu adopté à l'unanimité

Le transfert de compétence des transports ferroviaires régionaux s'est accompagné, en région Champagne-Ardenne, de nombreux efforts de la Région que le CESER tient à souligner. De nouveaux tarifs attractifs ont été proposés aux Champardennais et des investissements matériels conséquents ont été engagés pour améliorer le confort des voyageurs et la fiabilité des dessertes. A cela s'ajoute l'ouverture de haltes ferroviaires, nouveaux points d'arrêts offerts pour un meilleur maillage territorial. Tous ces efforts sont autant d'éléments positifs qui ont permis d'accroître la fréquentation des transports collectifs, de mieux répondre aux besoins des Champardennais et de proposer aux voyageurs une meilleure qualité de service.

Cependant, pour que les investissements réalisés et que la réflexion menée pour redynamiser le réseau continuent à porter leurs fruits, la qualité de l'infrastructure sur laquelle circule le matériel roulant est une condition sine qua non. Or, la dégradation importante de certaines infrastructures amène le CESER à s'interroger quant à la capacité de la Région à pouvoir assumer pleinement et qualitativement sa compétence transport transférée par l'État, alors qu'elle n'a ni la compétence en matière d'infrastructures ferroviaires, ni les ressources nécessaires à

l'exercice de cette compétence. Le CESER est particulièrement inquiet pour ce qui concerne la ligne Charleville-Mézières/Givet, dans le département des Ardennes. Cette ligne, d'une longueur de 60 kilomètres, n'est plus à même de supporter le passage des trains aux vitesses habituelles tant la qualité de l'infrastructure s'est considérablement détériorée. Ainsi, par mesure de sécurité, ce sont 17 variations successives de vitesse qui sont imposées sur cette distance, ce qui a pour effet d'affecter considérablement la vitesse commerciale et donc le temps de parcours entre Charleville-Mézières et Givet (jusqu'à 20 minutes supplémentaires).

Par ailleurs, au-delà de la qualité de service, s'ajoutent des risques en matière de sécurité. De récents incidents ne font que confirmer les craintes du CESER à ce sujet. Le problème est d'autant plus grand, que, en ce qui concerne le trafic voyageurs, il s'agit du tronçon ferroviaire le plus fréquenté de la région, en majorité par les scolaires, assurant un rôle de transport de la vie quotidienne (900 000 voyageurs/an dont 80 % d'abonnés). La fermeture de certaines sections de la ligne n'est donc pas envisageable tant elle remplit une fonction déterminante d'aménagement du territoire pour la desserte de ce secteur, par ailleurs située au cœur du Parc Naturel Régional des

Ardennes. La décision du Conseil régional de renouveler le matériel roulant sur cette ligne, en investissant 40 millions d'euros, avait pour but d'améliorer les performances, étant donné l'aspect structurant de la ligne et son impact positif sur le développement économique et touristique du territoire.

En outre, délaissier cette portion de voie ferrée, en ne menant pas les travaux nécessaires à sa viabilité, irait à l'encontre de la dynamique du Grenelle de l'environnement, visant à inciter à un report modal, pour les transports collectifs et de fret, afin de diminuer l'usage des voitures particulières et des poids lourds, en offrant des alternatives adaptées, face à l'envolée des coûts de l'énergie.

Cela pourrait aussi compromettre le projet de réouverture du tronçon Givet-Dinant et son rôle de continuité territoriale.

Cette situation nécessite l'engagement d'urgence de travaux conséquents, sans lesquels les difficultés ne feraient que s'accroître. La dégradation de l'infrastructure nuit aux conditions d'exercice de la compétence transport et, surtout, pourrait conduire, à court terme, à des décisions de réduction des trafics ou à des choix hypothéquant, en partie,

l'avenir de la ligne. 30 millions d'euros viennent d'être investis pour les travaux d'urgence, mais ne représentent qu'une faible partie des fonds qui seraient nécessaires pour une remise en état totale de la ligne. Le CESER rappelle que la responsabilité des infrastructures ferroviaires relève de l'Etat qui en a délégué la gestion à Réseau Ferré de France (RFF). Il n'est pas envisageable de demander à la Région ou à d'autres collectivités territoriales de participer au financement de cette remise en état.

Le CESER estime que l'Etat doit rapidement donner, à RFF, les capacités financières nécessaires pour rénover l'infrastructure et ainsi permettre à la Région d'exploiter, qualitativement et en toute sécurité, le réseau ferré régional et en particulier la ligne Charleville-Mézières /Givet.

Enfin, le CESER demande que soit porté à sa connaissance un état des lieux exhaustif de l'ensemble du réseau régional (fret et voyageur), incluant les prévisions d'entretien des infrastructures et ouvrages d'art.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE
HOTEL DE REGION
5 RUE DE JERICHO
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

TEL : 03 26 70 31 79

FAX : 03 26 21 69 76

MAIL : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

SITE WEB : <http://www.ceser-champagne-ardenne.fr/>